Administration communale de Vielsalm

Rue de l'Hôtel de Ville 5
6690 VIELSALM

☎080/29 28 27

Attestation de fréquentation de stages en vue de l'obtention de l'intervention communale (15€)

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Depuis plusieurs années, le Conseil communal octroie une intervention financière aux parents domiciliés dans la Commune de Vielsalm, dont les enfants ou les jeunes, âgés de 2,5 à 18 ans, participent à un stage ou à un camp de vacances organisé par un pouvoir public ou une association sans but lucratif.

Cette aide s'élève à **15 euros par enfant** et est **limitée à un seul stage par enfant et par an**.

Le stage doit obligatoirement avoir lieu durant les mois de **juillet et août**, sur le territoire communal, à l'exception des camps de vacances organisés en dehors de la Commune mais par un mouvement de jeunesse dont le siège est localisé sur le territoire de la commune.

Pour bénéficier de cette aide, le formulaire doit être complété de **manière lisible et en toutes lettres**, puis déposé à l'Administration communale de Vielsalm (Rue de l'Hôtel de Ville, 5 – 6690 Vielsalm) **au plus tard le 31 octobre 2025**.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Anne-Catherine PAQUAY

Le Président,
Elie DEBLIRE

A REMPLIR PAR L'ORGANISME DE STAGE OU JOINDRE L'ATTESTION DELIVREE

NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ORGANISATEUR :

.....

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT INSCRIT :

DATE DE NAISSANCE :

PERIODE : DU AU

A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE

NOM ET PRENOM DU BENEFICIAIRE DE L'INTERVENTION :

.....

ADRESSE :

.....

N° DE COMPTE IBAN : BE __ __ - __ __ __ __ - __ __ __ __ - __ __ __ __

FAIT A LE

Signature du responsable : (Ou cachet de l'institution)	Signature des parents :

Agent traitant : Elisabeth Fagnant *Téléphone : 080/29.28.09* *E-mail : elisabeth.fagnant@promemploi.be*